

Déclaration liminaire CAP des IE le 28/05/19

FO est représentée par Elisabeth Repérant, Elisabeth.REPERANT@anses.fr , élue

Christine Heuzé, christine.heuze@agrocampus-ouest.fr, experte

Réforme de la fonction publique et compétences des CAP

Malgré le mouvement social demandant le retrait de la réforme de la fonction publique, le gouvernement maintient ses objectifs de réduction des moyens.

Cette réforme prévoit entre autres la disparition des CAP liées à l'avancement et à la mobilité. Nous dénonçons cette disparition qui, au-delà de la mise à l'écart des syndicats et du dialogue social, rendra opaque l'avancement et la mobilité.

Sans pour autant faire de procès d'intention à l'administration, nous nous inquiétons de la disparition de ces instances qui sont gages d'une équité de traitement...

En l'absence de représentants garants de ce fonctionnement, les agents n'auront d'autre possibilité que d'engager des recours en cas de non satisfaction.

RIFSEEP dans le corps des IE

La mise en place du RIFSEEP s'est faite dans « l'urgence du retard » pour les agents de la filière FR et suscite beaucoup d'interrogations :

- l'affectation dans les groupes. Beaucoup d'agents ont l'impression qu'elle s'est faite à la « cote d'amour », puisque les responsables hiérarchiques n'ont pas été consultés et que les DRH, ne peuvent pas connaître tous les agents. Ce classement a été fait à partir des fiches de poste qui ne sont pas toujours explicites et pas forcément conçues pour l'exercice. C'est toute la difficulté de classer objectivement les agents dans les groupes. De plus, nous l'avons dénoncé : le système ne reconnaît plus les grades et des HC peuvent se retrouver dans le G3, avec la prime la plus basse et un complément de prime.

- le montant de l'IFSE : les agents n'ont découvert ce montant que fin décembre 2018 et constaté que, hors CIA, leur prime a baissé et qu'ils « bénéficient » de la garantie indemnitaire. Jusqu'à quand cette garantie indemnitaire sera-t-elle assurée ?

-le CIA moyen ? comment a-t-il été calculé ?

-les agents font le constat que leur indemnitaire n'a pas été amélioré et que leurs collègues en filière administrative sont mieux considérés puisque les primes y sont supérieures (hors agents de catégorie C). Depuis les groupes de travail, **nous revendiquons l'harmonisation des primes entre les deux filières.**

En fin d'année 2018, l'arrivée de cette prime a créé beaucoup de trouble dans les établissements. Et bon nombre d'agents se sont sentis dévalorisés voire démotivés.

En 2007, FO avait obtenu l'harmonisation des primes de la filière FR sur la filière administrative. Au fil des réformes de l'indemnitaire, l'écart s'est de nouveau creusé entre les filières. La filière FR n'a pas connu d'augmentation de la prime depuis 2015. Nous demandons l'harmonisation des primes entre la filière FR et la filière administrative.

A FO, nous n'étions pas demandeurs du RIFSEEP qui renforce l'individualisation des rémunérations, et défavorise la filière FR !

Concours postes IE et IR :

Pour nous, le concours est l'opportunité de requalification pour tous les agents dans nos établissements, en l'absence d'un nombre suffisant de postes pour la promotion interne.

De plus, quelle perspective de carrière pour un agent à qui aucun concours n'est proposé ? Comment se motiver alors qu'on sait qu'il n'y aura pas de requalification possible dans la filière FR, pas de reconnaissance possible des montées en compétences, tant dans les établissements ou à l'Anses, alors même que le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en berne, les quelques points d'indice obtenus par le transfert points prime étant largement absorbés par la hausse des cotisations.

Nous demandons que des concours de requalification soient ouverts à tous les agents, de C en B, de B en A et d'IE en IR.

Contactez-nous : foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr

Suivez notre actualité : www.foenseignementagricole.fr



www.facebook.com/foenseignementagricole/



twitter.com/FOENSAGRI